Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR

TOURISME

ÉPREUVE FACULTATIVE EF3 : PROJET DE SPÉCIALISATION (UF3)

SESSION 2026

Durée : 25 minutes

SPÉCIALITÉ / UNITÉ	COEFF
TOURISME	1

Moyens de calculs et matériel autorisés :

L'usage de calculatrice avec mode examen actif est autorisé. L'usage de calculatrice sans mémoire, « type collège », est autorisé.

Le candidat peut s'appuyer sur les supports liés à son projet de spécialisation. Aucun dossier technique commun ni document-réponse national n'est imposé.

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Ce sujet comporte 3 pages numérotées de 1/3 à 3/3.

DOSSIER SUJET

CONSIGNES GÉNÉRALES DE L'ÉPREUVE ORALE : STRUCTURE TOURISTIQUE PARTENAIRE DU PROJET PRÉSENTÉ PAR LE CANDIDAT

L'épreuve facultative EF3 évalue la démarche par laquelle le candidat a construit des compétences complémentaires à celles du BTS Tourisme, en lien avec un projet professionnel ou une poursuite d'études. Le candidat présente un projet de spécialisation qu'il a conduit ou développé, en précisant le domaine touristique choisi, le besoin auquel le projet répond, sa contribution personnelle et les compétences mobilisées ou acquises.

L'épreuve dure 25 minutes. Elle comprend la présentation du projet par le candidat, puis un échange avec la commission. Le projet peut s'inscrire dans une commande, un partenariat ou une démarche construite dans le cadre de la formation. Les supports présentés doivent être en lien avec le projet. Aucun sujet technique commun, cahier des charges national ni dossier documentaire standardisé n'est imposé.

La commission apprécie la cohérence de la démarche de spécialisation, l'engagement personnel du candidat, sa capacité à analyser les résultats et les limites de son projet, ainsi que la manière dont les compétences développées s'inscrivent dans son parcours professionnel ou d'études. La note est établie sur 20. Pour cette épreuve facultative, seuls les points obtenus au-dessus de 10 sur 20 sont pris en compte dans le calcul des points supplémentaires, selon les règles du diplôme.

PARTIE 1 : Présentation et cadrage du projet (5 points)

Identification du domaine, du besoin et des objectifs

Présentez le domaine de spécialisation retenu et situez le projet dans son contexte. Précisez le besoin, la commande ou l'opportunité à l'origine du projet, les publics ou partenaires concernés, ainsi que les objectifs poursuivis.

1.1 (2,5 points) Exposez le contexte du projet, le domaine touristique choisi et le besoin auquel il répond. La commission évalue la précision de la présentation et la compréhension des enjeux pour la structure, les publics ou le territoire concernés.

1.2 (2,5 points) Présentez les objectifs du projet et les critères que vous avez retenus pour apprécier leur atteinte. Expliquez comment ces objectifs répondent au besoin identifié et sont adaptés au contexte du projet.

PARTIE 2 : Démarche de réalisation et contribution personnelle (5 points)

Organisation du travail, choix effectués et rôle du candidat

Expliquez les principales étapes de la démarche suivie, les ressources mobilisées, les personnes ou organismes associés et les choix réalisés. Distinguez clairement votre contribution personnelle de celle des partenaires ou du collectif.

2.1 (2,5 points) Décrivez les étapes de réalisation du projet et justifiez les choix déterminants. La commission évalue la cohérence de la démarche, l'organisation du travail et la capacité à expliquer les arbitrages effectués au regard du contexte présenté.

2.2 (2,5 points) Précisez votre rôle, vos responsabilités et les productions ou actions dont vous avez personnellement assuré la réalisation. La commission évalue la précision de l'analyse de votre contribution et la capacité à rendre compte d'un travail individuel ou collectif.

PARTIE 3 : Compétences complémentaires et résultats (5 points)

Compétences construites, méthodes mobilisées et évaluation du projet

Montrez en quoi le projet vous a permis de développer des compétences complémentaires à celles du BTS Tourisme. Présentez les méthodes ou outils effectivement mobilisés, les résultats observés et les éléments qui permettent de les apprécier.

3.1 (2,5 points) Identifiez les compétences complémentaires développées et illustrez-les par des situations concrètes rencontrées au cours du projet. Expliquez en quoi ces compétences se distinguent ou complètent celles mobilisées dans la formation.

3.2 (2,5 points) Présentez les résultats obtenus, les méthodes ou indicateurs utilisés pour les apprécier et les éventuels écarts par rapport aux objectifs. La commission évalue votre capacité à analyser les résultats à partir d'éléments liés à votre projet, sans imposer de calcul ou de norme communs à tous les projets.

PARTIE 4 : Analyse réflexive et projet professionnel ou d'études (5 points)

Prise de recul, limites et perspectives

Analysez les limites du projet, les difficultés rencontrées et les améliorations envisageables. Reliez enfin les compétences construites à votre projet professionnel ou à une poursuite d'études.

4.1 (2,5 points) Analysez une difficulté, une limite ou un aléa rencontré. Expliquez les réponses apportées et indiquez ce que vous modifieriez si le projet devait être reconduit. La commission évalue la qualité de la prise de recul et le caractère argumenté des propositions.

4.2 (2,5 points) Expliquez comment les compétences développées et les enseignements tirés du projet contribuent à votre projet professionnel ou de poursuite d'études. Présentez les suites que vous envisagez et justifiez leur cohérence avec votre parcours.

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.